

L'an deux mille vingt et un et le 19 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme ZABOROWSKI Dorothée, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 14

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : MME ZABOROWSKI Dorothée. M. MOULIN Bernard. MME CLARET Nelly. M LESNIOHSKI Simon. Mme LACROIX Josie. M MAZZILLI Louis. MME BLANOT Arielle. MME PHILLIBERT Ghislaine. M ANDREANI Éric. M RUTON Pascal. M MERCADES Jean. MME CALANDRE Nathalie. M PONTUS Jérôme. MME FRIER Barbara

EXCUSES AVEC POUVOIR : MME SANFILIPPO Patricia à M MERCADES Jean

Secrétaire de séance : Josie LACROIX

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2020 n'appelle pas d'observations. Dorothée ZABOROWSKI aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE FERME DES EAUX DE GERBEY BOURRASSONNES

Les statuts du syndicat, validés par la sous-préfecture, doivent être modifiés.

Depuis le 1er janvier 2020 EBER et CA VCA sont devenues compétentes en matière d'eau et d'assainissement pour l'ensemble de leurs communes.

Ainsi elles se substituent automatiquement à leurs communes donc elles sont les seules à voter les nouveaux statuts en conseil communautaire.

2. ENFANCE – JEUNESSE : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL OVIV

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le centre social (CS) OVIV, portant sur les exercices 2021 et 2022 afin d'être en adéquation avec le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé jusqu'en 2022 avec la CAF.

- La présentation du CS OVIV peut être synthétisée comme suit sur l'exercice 2019

- Territoire d'intervention : 7 communes : Auberives sur Varèze, Cheyssieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux et Cour et Buis
- 18 salariés permanents
- 823 personnes inscrites
- 30 bénévoles fortement acteurs et de manière régulière dans une action
- Budget du centre social en 2019 : 664 000 €

- L'OVIV compte 3 secteurs d'intervention :

- La famille
- L'enfance
- La Jeunesse

- La convention précise les différents projets ou actions ainsi que les financements qui les accompagnent. La participation financière d'Auberives sur Varèze passe de 43 157 € en 2020 à 47 754,86 € en 2021 et 47 754,86 € en 2022, soit une augmentation de 4 597,86 € soit un peu moins de 10 %.

Le centre social OVIV souhaitait une participation plus importante pour faire face aux demandes des habitants, l'ensemble des financeurs s'est mis d'accord sur une augmentation de 10 % de leur participation.

Une recherche d'autres subventions est demandé à l'OVIV.

Un point de parcours sera réalisé à la fin de l'été 2021 par rapport au budget.

Pour information, la subvention de la CAF au titre du contrat Enfance Jeunesse passe de 60 000 € en 2020 à 62 272, 32 € (montant prévisionnel) en 2021 et en 2022.

Cette subvention est perçue par Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes et elle est reversée au centre social (Article 2.4 de la convention). Il est précisé qu'en cas de réfaction de la CAF, la somme reversée pourra être réajustée en fin d'année en fonction de la somme réellement perçue au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Les explications complémentaires apportées, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association centre social OVIV portant sur la période 2021-2022.

- Vu la délibération n°2019/09/001 du 9 décembre 2019 portant approbation du contrat enfance jeunesse 2019-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association du centre social OVIV portant sur la période 2021-2022 dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Madame le Maire.

3. APPROBATION DU PLU

Madame le maire présente les grandes lignes du PLU pour approbation :

- les conclusions du commissaire enquêteur issues de l'enquête publique
- les modifications apportées au projet arrêté de PLU par EBER, en collaboration étroite avec la commune.

Dans le contexte du transfert de la compétence PLU à la CC « entre Bièvre et Rhône », madame le Maire propose que le conseil municipal donne son avis, comme elle y a été invitée, sur le projet modifié de PLU en vue de son approbation par la CC « entre Bièvre et Rhône ».

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité suffrages exprimés :

- valide la version présentée du projet de PLU de la commune et ses modifications issues du rapport du commissaire enquêteur.
- Donne son accord à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône pour la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de la Commune, notamment son approbation par délibération et de le rendre exécutoire via les formalités prévues au code de l'urbanisme.
- Sollicite l'EPCI pour établir le droit de préemption urbain sur les zones U et AU de la commune, une fois le PLU approuvé.
- Charge Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour concrétiser cette délibération

4. DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération annulée : mise en place des lignes directrices en matière de promotion et de valorisation des parcours.

5. INDEMNITE DE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE PHYSIQUE

Madame le Maire informe qu'un agent a été reconnu totalement et définitivement inapte aux fonctions correspondant aux emplois de son grade par le Comité Médical du Centre de Gestion de l'Isère dans sa séance du 13 novembre 2020.

Cet agent étant arrivé au bout de ses droits à congés maladie et, sur proposition du Comité médical, il a été préconisé un licenciement pour inaptitude physique totale.

Ce licenciement s'accompagne d'une prime calculée au prorata des heures travaillées depuis le début de la carrière à la commune de cet agent. Après calcul, cette prime s'élève à 1 910.60 €.

Madame le Maire précise qu'un entretien préalable au licenciement pour inaptitude de l'agent s'est déroulé le mardi 19 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Madame le Maire à verser la somme de mille neuf cent dix euros et soixante centimes (1 910.60 €) à Mme PAQUET Natacha.

6. DENOMINATION COMPLEMENTAIRE ET MODIFICATION DES VOIES ET LIEUX-DITS DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 27 janvier 2020 complétant et modifiant le plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

Suite au diagnostic des adresses réalisé par la Poste des corrections doivent être apportées. Madame le Maire présente au conseil municipal les noms de voies à créer et à supprimer.

Considérant l'historique de la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte les noms attribués aux voies communales comme indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

- supprime l'impasse de la Rivière

CREATION		
Impasse des Champs	RN7 la Plaine	En direction ouest parcelles ZA 192 – 214 et 215
Impasse des Jardins	Rue des Sables	En direction sud parcelles AH 729 - 730
Impasse des Moraines	Rue des Sables	En direction nord parcelle AH 764

SUPPRESSION		
Lieudit	TENANT	ABOUTISSANT
Impasse de la Rivière Parcelles AE 312 et 469	Route Impériale	En direction Est de la parcelle AE 468

7. INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Mise à jour du PCS**

Visite de M. GENDROZ – Sous-Préfecture de Vienne
 Mise à jour + refonte du PCS

▪ **Commission Communication**

Bulletin Municipal
Facebook – Information sur les publications
Edito « nouveau Bavar » : proposition d'un nouveau nom

▪ **Commission : Voirie**

Travaux faits en Janvier :
Curage des fossés
Changement des tampons / N7
Avancement Fibre – TR 54 : en cours

▪ **Point Eglise : Bernard**

Signature du marché avec les entreprises
Enlèvement et stockage des bancs le 7/01
Rdv avec le Prêtre – Présentation du projet
Début du Chantier : 18 Janvier 2021 – Réunion de chantier à 11H00
Point chauffage : Sol ou plafond à statuer ?
Changement de la sono

▪ **Projet Passerelle : remise aux normes**

▪ **Projet FAR :**

Cheminement doux/parcours de santé
Parking covoiturage
Clôture

8. POINTS SUR LES EVENEMENTS DE JANVIER

Point n°1 - Poste : Numérotation des Impasses

Demande de devis pour 35 panneaux et 345 numéros de maison

Proposition	La poste	Comat et Valco
Email	6 532,12 € TTC	5 928.00 € TTC
Alu	6 527,82 € TTC	9 600.00 € TTC

Il est décidé de retenir la proposition de Comat et Valco pour les plaques en email

Point n°2 - Vente Terrain : A ce jour : 2 réponses négatives

Proposition sera faite pour une rencontre en Mairie avec la personne souhaitant acquérir le terrain...

Point n°3 - Super U : 1^{ère} réunion faite entre les diverses parties semaine dernière

A ce jour 1 seul problème – écoulement des eaux pluviales (En cours)

Point n°4 - Projet d'acquisition d'un local

Achat/Vente du local - M. GABERT

Libération sur la date du 18 Décembre : OK

A ce jour le locataire ne se positionnera pas pour l'achat. Celui-ci a dû procéder au désencombrement du local. Je reprends contact avec lui afin de pouvoir le visiter...

Point n°5 - Antenne Free : Début des travaux

L'ordre du jour épuisé, Dorothée ZABOROWSKI clôt la séance du Conseil Municipal à 21h00